



RÈGLEMENTS – 11-A-SIDE (NC11)

(non-compétitive)



TABLE DES MATIÈRES

1)	INSCRIPTION DES ÉQUIPES	2
2)	FRAIS	2
3)	COULEURS DU CLUB	2
4)	FORMATION DES ZONES	2
5)	GROUPES D'ÂGE	2
6)	INSCRIPTION DES JOUEURS.....	3
7)	TRANSFERT DE JOUEURS	3
8)	RESPONSABILITÉS DES ENTRAÎNEURS	4
9)	ARBITRES.....	4
10)	CALENDRIER.....	7
11)	RÈGLES DU JEU	7
12)	REPORT DE MATCHS	9
13)	RETARD DES ÉQUIPES	10
14)	ÉQUIPE ABSENTE (FORFAIT)	10
15)	MATCHS VALIDES ET FORFAITS	10
16)	RETRAIT D'UNE ÉQUIPE	11
17)	CLASSEMENT	11
18)	CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS	12
19)	PÉRIODE DE REFROIDISSEMENT	12
20)	SANCTIONS AUTOMATIQUES PAR LA LIGUE.....	12
21)	MATCHS DE COUPE (RÉV. 1999-08-09)	13

1) INSCRIPTION DES ÉQUIPES

Les demandes d'inscription doivent être reçues par le Comité de la zone au plus tard à la date prescrite par le Comité de la zone. Lors du dépôt de sa demande, chaque Club doit spécifier ses couleurs, identifier ses terrains, **soumettre des feuilles d'allocation de temps**.

AIS

- a) Les frais d'équipe tels que fixés par le Comité de la zone, devront être payés au plus tard le **30 juin** de chaque année.

2) COULEURS DU CLUB

Lors de son affiliation, chaque Club devra choisir ses couleurs. **À la discrétion de l'arbitre, en cas de conflit de couleurs, l'équipe receveuse devra changer ses couleurs ou porter des dossards. À défaut de se conformer l'équipe fautive perdra le match par forfait au compte de 3-0.**

3) FORMATION DES ZONES

Les zones seront constituées en suivant les standards établis par le Conseil de la Ligue juvénile.

- La zone Nord - Dollard, Île Bizard, Pierrefonds, et St. Laurent
- La zone Est - Dorval, Lachine, Lasalle ,Verdun et Outremont.
- La zone ouest - Hudson/Saint Lazare, Dorion-Vaudreuil, Pincourt/Île Perrot, Notre Dame de l'le Perrot
- La zone Lakeshore - Kirkland, Beaconsfield, Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue & Baie d'Urfé
- La zone Pointe Claire - Pointe Claire

4) GROUPES D'ÂGE

Les groupes d'âge sont conformes aux règles de la Fédération de Soccer du Québec (F.S.Q.), soit :

Groupes d'âge Éligibilité



RÈGLEMENTS – 11-A-SIDE (NC11)

(non-compétitive)



U 12	Né(e) en 1992	Soccer à 11
U 13	né(e) en 1991	Soccer à 11
U 14	Né(e) en 1990	Soccer à 11
U 15	Né(e) en 1989	Soccer à 11
U 16	Né(e) en 1988	Soccer à 11
U 17	Né(e) en 1987	Soccer à 11
U 18	Né(e) en 1986	Soccer à 11

5) INSCRIPTION DES JOUEURS

- a) L'inscription s'effectuera conformément aux normes de la F.S.Q. ou selon les modifications apportées par la Région du Lac St-Louis.
- b) Avant le premier match de la saison, chaque équipe doit avoir un entraîneur et les assistants entraîneurs dûment inscrits.
- c) La liste des joueurs doit être complétée pour chaque équipe et envoyée au Comité de la zone au plus tard le **1^{er} juin** de chaque année. Chaque liste doit comprendre : le nom du Club, le nom de l'équipe, la catégorie d'âge, le nom des joueurs et leur # du passeport, le nom de l'entraîneur et les assistants entraîneurs et leur # de passeport. A chaque ajout de joueurs une nouvelle liste doit être envoyée.
- d) **Les équipes auront jusqu'au 15 juin de chaque année afin d'avoir tous leurs joueurs munis d'un passeport. Après cette date les joueurs sans passeport ne pourront pas participer au jeu.**
- e) **C'est le rôle du** Comité de la zone de décider si les passeports doivent être fournis localement ou par la région ainsi que le format. Chaque passeport doit contenir le nom du joueur, son # d'affiliation, catégorie d'âge, le nom de l'équipe et le nom du Club.

6) TRANSFERT DE JOUEURS

- a) Un joueur ne sera autorisé à jouer que dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne.
- b) Un joueur enregistré comme joueur récréatif ne peut jouer plus de cinq (5) matchs dans une catégorie supérieure.
- c) Un joueur ne peut être transféré qu'une fois dans la saison. Tous les transferts doivent avoir eu lieu avant le 30 juin, à moins de circonstances exceptionnelles. Avant qu'un joueur puisse jouer pour sa nouvelle équipe, un avis écrit de transfert signé par le représentant du club et les listes des joueurs en vigueur doivent être envoyées au Comité de la zone

- d) Un Club ayant plus d'une équipe dans la même division ne pourra déplacer un joueur d'une équipe de même division/groupe d'âge à une autre si ces deux (2) équipes jouent dans la même division.
- e) À défaut de se conformer aux règlements 7 (a) à (d), une pénalité de 25,00 \$ sera imposée et l'équipe fautive perdra le match par forfait au compte de 3-0. Toute récidive de la part d'une même équipe sera soumise au Comité de la zone et l'équipe sera passible de sanctions additionnelles.

7) RESPONSABILITÉS DES ENTRAÎNEURS

- a) Les entraîneurs doivent présenter les passeports valides pour tous les joueurs et entraîneurs ainsi que la feuille de match CLAIREMENT et LISIBLEMENT complétée à l'arbitre pour vérification au moins 15 minutes avant le coup d'envoi. Les feuilles de match doivent être complétées entièrement, incluant la date, le nom de l'équipe, la catégorie, le numéro du match, les noms complets des joueurs et des entraîneurs et leurs numéros de passeport. En cas contraire une amende de 25,00 \$ pourra être imposée.
- b) Dans des circonstances exceptionnelles, et avec l'assentiment de l'arbitre, la feuille de match et les passeports peuvent être soumis moins de 15 minutes précédant le coup d'envoi prévu, mais sans jamais dépasser la mi-temps. **Aucune addition sur la feuille de match n'est autorisée après le coup d'envoi**, à moins d'exceptions prévues aux présents règlements.
- c) Chaque équipe doit avoir un entraîneur enregistré ou un délégué enregistré présent à chaque match. Dans l'éventualité où les deux sont absents, un adulte appartenant au club et ayant un passeport enregistré sera accepté. Son nom et son n° de passeport devront être ajoutés sur la feuille de match.
- d) Pour les résultats des parties c'est au Comité de la zone de décider comment les résultats seront transmis et à qui.
- e) Il est interdit aux entraîneurs et aux spectateurs de se trouver derrière la ligne des buts ou de courir le long des lignes de touche du côté des entraîneurs. Les spectateurs doivent être placés sur le côté du terrain opposé à celui des équipes. Les équipes doivent rester sur leur banc pendant le match et les entraîneurs doivent rester à l'intérieur de la surface technique. Seul le personnel enregistré, inscrit sur la feuille de match est autorisé sur le banc.
- f) Les équipes sont conjointement responsables de la sécurité en général, incluant celle des arbitres et de leurs assistants et ce avant, durant et après le match.
- g) Les entraîneurs sont responsables d'enregistrer sur les feuilles de match de la Ligue toutes les suspensions qui sont purgées.

8) ARBITRES

- a) Un arbitre enregistré au Club est assigné à chacun des matchs à 11 par l'assignateur du Club.



RÈGLEMENTS – 11-A-SIDE (NC11)

(non-compétitive)



- b) L'arbitre doit s'assurer que les joueurs portent des chaussures approuvées, des protège-tibias et des uniformes et ne portent aucun objet susceptible de causer des blessures (montres, boucles d'oreille, bagues, anneaux, bandeaux avec des nœuds derrière la tête, etc.)
- c) L'arbitre doit vérifier la feuille de match ainsi que les passeports valides pour tous les joueurs et entraîneurs au moins 15 minutes avant le coup d'envoi. **L'arbitre doit clairement cocher les noms des joueurs présents et s'assurer qu'à la mi-temps les joueurs ne participant pas au match SOIENT BIEN RAYÉS de la feuille de match.** Après le match, l'arbitre doit indiquer les buts marqués, tous les cartons rouges et jaunes émis et inscrire le résultat final. **Les résultats doivent être communiqués au Comité de la zone, si c'est la responsabilité de l'arbitre, dans les 48 heures suivant le match.**
- d) **Il n'est pas de la responsabilité de l'arbitre de déclarer un match gagné ou perdu par défaut si l'on s'aperçoit qu'une équipe va à l'encontre d'un règlement (utiliser un joueur illégal, ne pas avoir assez de joueurs compétitifs, etc.) Il s'agit de la responsabilité du Comité de la zone.**
- e) L'arbitre est responsable du bon déroulement du match conformément aux règlements de la FIFA et aux modifications apportées par la Ligue.
- f) L'arbitre a le pouvoir d'interrompre ou d'arrêter le match en cas de nécessité, pour toute raison l'empêchant de continuer à arbitrer objectivement le match de façon sûre et sécuritaire. Ces raisons comprennent de façon non limitative les perturbations causées par des éléments extérieurs, l'interférence continuelle des entraîneurs ou des spectateurs, ou tout comportement abusif.
- g) L'arbitre imposera des avertissements et des éjections conformément aux Lois du Jeu et enverra un rapport écrit de toute éjection à l'Administrateur régional du Lac St Louis, et ce dans un délai de 48 heures.
- h) L'arbitre doit faire rapport à la ligue de toute infraction aux règles du jeu par un joueur ou un entraîneur, de tout incident sortant de l'ordinaire tel que de l'interférence ou des menaces faites par un joueur, un entraîneur ou un spectateur, et ce dans un délai ne dépassant pas 48 heures.
- i) L'arbitre peut demander à l'entraîneur de chaque équipe de fournir une personne adulte comme juge de ligne de club. Il appartient à l'arbitre de les informer sur les procédures à suivre. Les juges de ligne de club peuvent seulement indiquer si le ballon est sorti du terrain de jeu. Pour les niveaux **U16 et U18**, il est fortement recommandé que les clubs receveurs fournissent pour le moins des arbitres assistants qualifiés. L'arbitre se réserve le droit d'officier le match sans assistants.
- j) **Si l'arbitre désigné ne se présente pas:**

U12 à U16 Les entraîneurs doivent arbitrer chacun la moitié du match, l'entraîneur de l'équipe receveuse arbitrant la première demie. Chaque entraîneur doit signer la feuille de match de l'autre équipe en précisant l'absence de l'arbitre , et ce, avant le début de la partie.L'entraîneur de l'équipe receveuse a la responsabilité de s'assurer que les feuilles de match sont envoyées au Comité de la zone .Aucun protêt ne pourra être autorisé pour les dits matchs.

U17 & U18 Les entraîneurs peuvent agir comme dans le cas des catégories U12à U16. Si le match n'est pas joué, Le représentant de l'équipe receveuse au sein du Comité de la zone doit rapporter l'absence de l'arbitre à l'assignateur de son club et au préposé au calendrier de sorte que le match puisse être repris au plus tôt.



RÈGLEMENTS – 11-A-SIDE (NC11)

(non-compétitive)



9) CALENDRIER

- a) Le calendrier des matchs est émis le plutôt possible lors d'une réunion du Comité de la zone.
- b) Tout avis de retrait d'une équipe doit se faire par écrit au Comité de la zone.
- c) Un club qui retire une équipe de la zone une fois le calendrier complété et avant le début de la saison se verra imposé une amende de 150.00 \$. Les dus à la zone ne sont pas remboursables.

10) RÈGLES DU JEU

À l'exception des modifications apportées par la Ligue, les règles de jeu sont celles publiées par la FIFA.

- a) **Terrain de jeu: Les Clubs doivent s'assurer que leurs terrains sont sécuritaires et que l'on peut y jouer en tout temps. Tous les terrains doivent être adéquatement lignés et comprendre des filets et des drapeaux de coin.**
 - **Tous les buts doivent être équipés de filets. Tous les buts doivent être ancrés et sécuritaires.**
 - **Les drapeaux de coin doivent avoir une hauteur minimale de 5 pieds (1,5mètre).**

Tout manquement à cet article est passible d'avertissement et/ou d'amende par le Comité de la zone.

- b) **Le ballon :** On doit utiliser les ballons **piqués** de dimensions et poids suivants :

U12 - U13 : format no. 4 circonférence de 25 - 26 pouces (62-65 cm)
 poids 12-14 onces (330-390 gm)

U14 - U18 : format no. 5 circonférence de 27-28 pouces (68-71 cm)
 poids 14-16 onces (397-453 gm)

La pression doit être de 9-10.5 livres par pouce carré. **Les ballons non piqués, vulcanisés, sont interdits. LES ENTRAÎNEURS DOIVENT S'ASSURER QUE LES BALLONS DE MATCH SOIENT GONFLÉS CONVENABLEMENT. L'entraîneur de l'équipe hôte a la responsabilité de fournir le ballon du match qui doit être prêt à être utilisé et répondre aux normes et conditions appropriées.**

- c) **Nombre de joueurs**

- i) **Les équipes peuvent habiller autant de joueurs qu'elles le veulent pour jouer le match.**
- ii) Les noms de tous les joueurs doivent être inscrits sur la feuille de match avant le coup d'envoi. **Les joueurs qui se présentent une fois le match en cours, mais avant la fin de la première demie, peuvent participer au match, à condition que leur nom apparaisse sur la feuille de match.** Ils devront présenter leur passeport à l'arbitre à la mi-temps.
- iii) Un nombre illimité de substitutions peut être effectué avec l'accord de l'arbitre aux occasions suivantes :
 - Au moment de la touche (la substitution peut être faite par l'équipe en possession du ballon et SEULEMENT si cette équipe opère des substitutions l'équipe adverse peut faire de même
 - après un but
 - avant un coup de pied de but
 - à la mi-temps
 - quand le jeu a été arrêté pour cause de blessure (seul le joueur blessé peut être changé).
- iv) Les substitutions se font par le milieu du terrain. Le joueur sortant doit avoir quitté le terrain avant que son substitut n'y entre.

d) Tenue des joueurs

- i) Tous les joueurs **doivent** porter l'uniforme au complet tel qu'enregistré par leur club. (tel que prévu par le règlement n°1). **Le port du short est obligatoire.** Les gardiens doivent porter un maillot de couleur distincte des autres joueurs et de l'arbitre **et peuvent porter des shorts ou des pantalons. Le maillot doit être porté à l'intérieur du short en tout temps, et ce, aussi pour le gardien de but.**
- ii) Les maillots doivent être identifiés par un numéro d'au moins six (6) pouces apposé au dos. Aucun échange de maillot n'est permis sans l'autorisation de l'arbitre. **Les joueurs ne sont en aucun temps autorisés à retirer leur maillot sur le terrain de jeux ou dans la zone des bancs.**
- iii) Les protège-tibias sont obligatoires conformément aux règlements de la **FIFA**



RÈGLEMENTS – 11-A-SIDE (NC11)

(non-compétitive)



e) Durée de la partie

La durée des parties est celle établie par la F.S.Q., soit :

U12	deux (2) périodes égales de 30 minutes
U13 - U14	deux (2) périodes égales de 35 minutes
U15 - U16	deux (2) périodes égales de 40 minutes
U17 - U18	deux (2) périodes égales de 45 minutes

Il n'y a pas de période de prolongation aux matchs réguliers de la Ligue.

f) Substitution due à une blessure

Dans l'éventualité d'une blessure nécessitant un arrêt de jeu et l'intervention sur le terrain d'un membre du personnel de l'équipe, le joueur blessé doit quitter le terrain, ou en être retiré, à l'exception du gardien de but. L'arbitre a la responsabilité de la sécurité de tout joueur sur le terrain (l'arbitre a la décision finale quant à savoir si le gardien de but peut rester après avoir été blessé). (À cause de l'importance de son rôle, il doit être alloué au gardien de but un temps raisonnable pour qu'il puisse reprendre ses esprits en cas de blessure). Le joueur blessé pourra être immédiatement remplacé par un autre joueur et être autorisé à revenir à la prochaine substitution. (voir article 11 c) iii). Tout joueur ayant une blessure qui saigne (incluant le gardien de but) doit quitter le terrain

g) Esprit sportif

La marque d'esprit sportif, habituellement une poignée de main, en fin de match doit être surveillée par l'arbitre. Si celui-ci l'estime nécessaire, il pourra annuler toute manifestation en fin de match.

11) REPORT DE MATCHS

- Les matchs reportés seront coordonnés suivant les instructions données par le Comité de la zone.
- Dans l'éventualité d'une annulation d'un match par l'arbitre, celui-ci doit immédiatement informer l'arbitre en chef de son club, qui à son tour en informera le représentant de l'équipe receveuse au sein du Comité de la zone. Celui-ci fera en sorte que le match soit repris à la première disponibilité et un terrain devra être fourni. Les procédures à suivre seront établis par le Comité de la zone.

- c) **Si le terrain est déclaré impraticable par la municipalité, le représentant du Comité de la zone pour ce club doit suivre les instructions établis par le Comité de la zone.**

12) RETARD DES ÉQUIPES

Si une équipe se présente en retard de plus de 15 minutes de l'heure fixée du coup d'envoi, ou si elle ne peut satisfaire aux exigences minimales pour autoriser le coup d'envoi avant les 15 minutes de grâce, le match est déclaré forfait en faveur de l'équipe adverse par le compte de **3-0**.

13) ÉQUIPE ABSENTE (FORFAIT)

- a) Une équipe qui ne peut se présenter pour un match doit en avertir l'entraîneur de l'équipe adverse et le Préposé au calendrier au moins 24 heures avant l'heure et la date prévue au calendrier. L'équipe fautive perd automatiquement le match par le compte de **3-0**. Une équipe absente à deux (2) reprises pourra être convoquée par le Comité de la zone et se voir imposer une amende de 50,00 \$.
- b) Dans le cas d'une absence sans préavis de 24 heures, l'équipe qui se présente au terrain gagne le match par le compte de **3-0** et une amende de 75,00 \$ est imposée à l'équipe fautive.

14) MATCHS VALIDES ET FORFAITS

- a) Une équipe présentant moins de huit joueurs enregistrés **récréatifs** sur le terrain ou utilisant un joueur sous suspension ou inéligible ou ayant un entraîneur suspendu présent derrière le banc perdra le match par défaut. La victoire sera accordée à l'équipe opposée par le compte de **3-0**. Un joueur enregistré récréatif détient un passeport validé par le Comité de la zone pour l'année en cours dans sa division/groupe d'âge ou dans une division/groupe d'âge inférieur à la sienne.
- b) **Un match est déclaré forfait si une équipe fait jouer plus de cinq (5) joueurs surclassés. La victoire est accordée à l'équipe adverse par le compte de 3-0.**
- c) Si les deux équipes ne se soumettent pas aux dispositions des règlements, 15 (a et b), le forfait s'applique à ces deux équipes.
- d) Pour être valable, un match doit durer au moins :
- | | |
|-----------|------------|
| U12 | 45 minutes |
| U13 - U14 | 55 minutes |
| U15 - U16 | 60 minutes |
| U17- U18 | 70 minutes |



RÈGLEMENTS – 11-A-SIDE (NC11)

(non-compétitive)



- e) Si pour toute raison autre que la température un arbitre arrête un match avant la fin des durées mentionnées ci-haut, le Comité de la zone, sur réception du rapport de l'arbitre, jugera de la validité du match.
- f) Au cas où les circonstances ne permettraient pas la pleine tenue d'un match, et lorsque l'arbitre est informé de ce fait avant que la partie ne commence, l'arbitre a le pouvoir de raccourcir chaque demie pour autant qu'elles restent égales et que le match conserve une durée suffisante pour être légal. Dans une telle situation, les entraîneurs des deux côtés doivent être informés des raisons de cette décision comme de la longueur des demies. L'arbitre sera obligé de rapporter cette irrégularité par écrit à la ligue lorsqu'il soumet la feuille de match.

15) RETRAIT D'UNE ÉQUIPE

- a) Une équipe qui se retire ou qui est expulsée de la Ligue en cours de saison verra ses buts et points acquis annulés et sera soumise à une amende imposée, à la discrétion du Comité de la zone . Les pénalités aux joueurs et entraîneurs demeurent à leur dossier.
- b) Un entraîneur qui retire son équipe avant la fin d'un match sera soumis à une sanction disciplinaire.

16) CLASSEMENT

- a) Les points sont accordés de la façon suivante :
 - 3 points pour une victoire
 - 1 point pour un match nul
 - 0 point pour une défaite
- b) Le classement se fait par l'addition des points accumulés.
- c) En cas d'égalité en fin de saison, le classement final sera établi de la façon suivante :
 - i) Le plus grand nombre de points obtenus lors des matchs joués entre les équipes ex-aequo.
 - ii) Les victoires obtenues entre les équipes ex-aequo.
 - iii) La différence entre les buts marqués et les buts concédés pour chacun des matchs joués entre les équipes ex-aequo.
 - iv) L'équipe ayant accordé le moins de buts.

- v) Si L'égalité persiste entre deux (2) ou plusieurs équipes, la procédure d'élimination reprendra du début.
- vi) En cas de nouvelle égalité, un match sera joué entre les deux (2) équipes. Si ce match est nul, le vainqueur sera déterminé par des tirs de réparation conformément aux règles de la **FIFA**.

17) CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS

Aucun règlement touchant la compétition ne peut être changé au cours de la saison. Les Clubs peuvent soumettre leurs recommandations pour la prochaine saison au **Comité exécutif régionale DIVISION 3**. Le **Comité exécutif** se réserve le droit de modifier les règlements ne relevant pas directement des lois de la **FIFA** ou des règlements de l'**A.C.S.** ou de la **F.S.Q.**

18) PÉRIODE DE REFROIDISSEMENT

L'arbitre peut, sans préavis, retirer un joueur du terrain de jeu pour une période de temps déterminée si sa conduite ou son jeu le nécessite. Le joueur retiré **peut** être remplacé sur le terrain de jeu par un autre joueur éligible. **L'arbitre A LE POUVOIR DISCRETIONNAIRE DE DONNER OU NON UN AVERTISSEMENT à ce joueur. La durée de chaque période de refroidissement est fixée à 10 minutes.**

Les entraîneurs des équipes hôtes et visiteuses doivent immédiatement être avisés de toute action entreprise par l'arbitre conformément avec les clauses de ce règlement. Aucun recours n'est possible quant à la décision de l'arbitre.

19) SANCTIONS AUTOMATIQUES PAR DIVISION 3

- a) **Tout joueur qui accumule un total de trois (3) avertissements dans la saison se voit automatiquement suspendu pour le prochain match.**
- b) **Tout joueur qui accumule deux (2) autres (un total de 5) avertissements dans la saison se voit automatiquement suspendu deux (2) matchs additionnels.**
- c) **Tout joueur qui accumule deux (2) autres (un total de 7) avertissements dans la saison se voit automatiquement suspendu trois (3) matchs additionnels.**
- d) **Tout Club ayant été trouvé coupable d'une violation majeure des règlements aura l'obligation de fournir un bon de comportement de 1000,00 \$ pour la prochaine année s'il désire se réinscrire dans la DIVISION 3. S'il y a récurrence l'année suivante, par quelque équipe que ce soit appartenant à ce Club, le bon de garantie sera confisqué par DIVISION 3.**
- e) **Une amende de 50,00 \$ sera imposée à toute équipe recevant quatre (4) avertissements et/ou expulsions ou plus dans un même match. Une équipe recevant huit (8) avertissements et/ou expulsions ou plus lors de trois (3) matchs consécutifs devra verser une amende additionnelle de 100,00 \$.**



RÈGLEMENTS – 11-A-SIDE (NC11)

(non-compétitive)



20) MATCHS DE COUPE (RÉV. 1999-08-09)

A venir plus tard.

SOMMAIRE DES SANCTIONS ET PÉNALITÉS

PAGE	ARTICLE	INFRACTION	AMENDE	PÉNALITE
	3	Ne change pas ses couleurs en cas de conflit	-	Forfait <u>3-0</u>
	10 c)	Retrait d'une équipe	150,00 \$	-
	13)	Retard de 15 minutes et plus	-	Forfait <u>3-0</u>
	14 a)	Absence avec préavis de 24 heures	50,00 \$	Forfait <u>3-0</u>
	14 b)	Absence sans préavis	75,00 \$	Forfait <u>3-0</u>
	15 b)	Moins de 8 joueurs locaux ou récréatifs	-	Forfait <u>3-0</u>
	20 e)	4 avertissements dans 1 match	50,00 \$	-
	20 e)	8 avertissements dans 1 match	100,00 \$	-
AUTRES FRAIS				
		Protêt	50,00\$	
		Frais d'audition (région)	20,00\$	

Les amendes seront versées au comité de la Zone